

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
1029<sup>e</sup> RÉUNION

8 SEPTEMBRE 2021  
ADDIS ABEBA (ÉTHIOPIE)

PSC/PR/BR.(1029 (2021))

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 1029e réunion, tenue le 8 septembre 2021, à une séance publique commémorant le Mois de l'amnistie 2021 en Afrique.**

Le Conseil a rappelé la décision de la Conférence [Ext/Assembly/AU/Dec.1 (XIV)] adoptée lors de la 14e session extraordinaire sur la réduction au silence des armes à feu, tenue le 6 décembre 2020, à Johannesburg (Afrique du Sud), laquelle décision prolonge la mise en œuvre de la Feuille de route globale de l'UA sur les mesures pratiques visant à faire taire les armes à feu en Afrique pour une période de dix (10) ans (2021-2030) et, par conséquent, prolonge la commémoration et la manifestation du Mois de l'amnistie en Afrique en septembre de chaque année pour une période de dix (10) ans (2021-2030) dans le cadre de l'Agenda 2063. Le Conseil a en outre rappelé toutes les décisions et déclarations antérieures sur ce thème central ainsi que les activités connexes.

Le Conseil a pris note des observations liminaires de S.E. l'Ambassadeur Mahamad Ali Hassan, Représentant permanent de la République du Tchad auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de septembre 2021, ainsi que de celles de S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité. Le Conseil a également pris note de l'exposé de S.E. Mme Hanna Tetteh, représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies (SRSG) et cheffe du Bureau des Nations unies auprès de l'UA (UNOAU), et de celui du représentant du Centre régional sur les armes légères dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes. (RECSA).

En outre, le Conseil a pris note des déclarations des membres du CPS, des États membres de l'UA et des représentants respectifs des Communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Le Conseil s'est déclaré gravement préoccupé par la persistance des conflits en Afrique, qui sont alimentés par des facteurs multiformes, et par la tendance des civils à acquérir des armes pour se protéger dans les situations de conflit, ce qui contribue à la prolifération et à la circulation des armes légères et de petit calibre illicites (SALW-ALPC- Armes légères et de petit calibre).

Le Conseil a souligné qu'il était impératif de déployer des efforts concertés en vue de la mise en œuvre de la Feuille de route globale de l'UA sur les mesures pratiques visant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2030, afin de ne pas léguer aux générations futures un continent ravagé par les conflits et, surtout, de réaliser les aspirations inscrites dans l'Agenda 2063.

Le Conseil a noté avec satisfaction les progrès accomplis depuis le début de cette initiative adoptée en 2017, qui préconise la commémoration du Mois de l'amnistie en Afrique et, à cet égard, a souligné que la volonté de s'engager en faveur d'une société sans armes illégales permettra à l'Afrique de devenir un continent pacifique et sécurisé qui prospère collectivement dans la communauté des nations.

Le Conseil a encouragé les États membres, en étroite collaboration avec les CER/MR, à consolider les acquis obtenus au cours de la période 2017-2020 et à promouvoir activement la commémoration annuelle du Mois de l'amnistie en Afrique, et à redoubler d'efforts pour le mettre en œuvre de manière effective, en tant qu'étape cruciale pour freiner la prolifération des armes détenues illégalement et faire taire les armes sur le Continent.

Le Conseil a insisté sur la nécessité de s'attaquer aux facteurs et aux éléments moteurs qui sous-tendent la possession d'armes illicites par des civils, car il s'agit d'une condition nécessaire pour endiguer les flux illicites d'armes de manière intégrée et durable et, à cet égard, il a souligné qu'il importe que les États membres continuent d'accorder la priorité aux principaux objectifs de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de l'Architecture africaine de gouvernance.

Le Conseil a fermement condamné les États non africains qui parrainent et encouragent l'afflux d'armes en Afrique, y compris dans les cas d'embargos en vigueur sur les armes, ce qui conduit à une nouvelle escalade des conflits existants. À cet égard, le Conseil a insisté sur la nécessité de respecter les embargos actuels sur les armes et a souligné qu'il n'hésitera pas à nommer et à dénoncer les auteurs de telles actions et à prendre les mesures appropriées à leur rencontre.

Le Conseil a souligné l'importance d'une collaboration étroite entre les États voisins et avec les CER/MR concernés pour renforcer la surveillance et le contrôle des frontières, avec des rôles clairement définis, afin d'éradiquer le trafic transfrontalier des armes légères et de petit calibre et d'empêcher l'utilisation des frontières terrestres comme refuge pour les trafiquants, les acteurs armés non étatiques, les syndicats du crime et les groupes terroristes. À cet égard, le Conseil a appelé les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le traité sur le commerce des armes dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre l'importation d'armes illicites.

Le Conseil a encouragé les CER, en étroite collaboration avec leurs États membres, à intensifier leurs efforts en vue de la mise en œuvre intégrale des instruments régionaux relatifs aux SALW (ALPC-Armes légères et de petit calibre), tels que la Convention de la CEDEAO, le Protocole de Nairobi, le Protocole de la SADC et la Convention de Kinshasa. Dans ce contexte, le Conseil a souligné la nécessité de renforcer les commissions nationales et les points focaux, et de les établir là où ils n'existent pas, afin qu'ils soient le fer de lance des mécanismes d'amnistie.

Le Conseil a souligné qu'il importait de renforcer les capacités nationales en matière de gestion des stocks et de destruction des SALW (ALPC-Armes légères et de petit calibre) remises.

Le Conseil a demandé instamment la participation active de tous les secteurs de la société, y compris les femmes et les jeunes, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les organisations confessionnelles et les médias, afin de soutenir leurs États et régions respectifs dans la promotion de la remise des armes illicites par les civils au cours du Mois de l'amnistie en Afrique.

Le Conseil a appelé les États membres à partager leurs meilleures pratiques et expériences dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives visant à commémorer le Mois de l'Amnistie en Afrique et l'initiative globale de «Faire taire les armes». En outre, le Conseil a encouragé les États membres à mobiliser les ressources nécessaires et à s'associer à des experts pour assurer une mise en œuvre efficace de cette initiative.

Le Conseil a demandé à la Commission de l'UA de travailler en cohérence avec les États membres et de fournir l'appui technique, le cas échéant, pour s'assurer que les États membres élaborent des plans d'action pour la remise et la destruction des armes détenues illégalement, et commémorent chaque année le Mois de l'amnistie en Afrique jusqu'à ce que l'objectif de faire taire les armes soit atteint sur le continent.

Le Conseil a en outre demandé à la Commission de l'UA de revitaliser le Comité de pilotage des réformes du secteur de la sécurité (RSS) afin de travailler en étroite collaboration avec les États membres et les CER/MR pour mettre en œuvre les réformes du secteur de la sécurité.

Le Conseil s'est engagé à commémorer le mois d'amnistie sur le terrain, à l'avenir, dans un État membre sélectionné, lorsque les conditions seront propices, afin de veiller à ce que les objectifs de cette initiative soient popularisés et d'encourager une large participation.

Le Conseil a convenu de rester activement saisi de la question.